

## Communiqué de presse

Paris, le 4 juin 2019

# *pass Culture* : Elargissement à de nouveaux territoires

Promesse de campagne du Président de la République, le *pass Culture* est un projet porté par le ministère de la Culture qui a pour vocation de rapprocher la culture de tous les citoyens. Pensé pour tous les publics, et surtout ceux qui sont ou se sentent exclus de la culture, il a pour objectif de susciter l'envie des jeunes générations d'y participer et de leur donner accès à des propositions artistiques et culturelles sur tout le territoire.

Ouverte et partagée, l'application *pass Culture*, qui géolocalise les offres culturelles, résulte d'un processus de co-construction mené en continu avec des jeunes participant à l'expérimentation et les acteurs culturels.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, plus de 16 000 réservations d'offres culturelles ont été réalisées grâce au *pass Culture* dans les 5 départements d'expérimentation (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis). Parmi les biens et activités plébiscités par les jeunes utilisateurs :

- les livres (près de 6000 commandes),
- les concerts et festivals de musique (plus de 2600 réservations)
- la musique en ligne (plus de 1700 réservations),
- les vidéos en ligne (plus de 1500 réservations).

Fort des enseignements de la première vague d'expérimentation, le déploiement du *pass Culture* se poursuit et s'étend désormais à 150 000 jeunes :

- Il sera accessible à la totalité des jeunes de 18 ans, résidant dans les 5 premiers départements d'expérimentation (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis).
- 7 nouveaux territoires, à la demande d'élus de différentes collectivités, intégreront l'expérimentation : l'ensemble de la région Bretagne (les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan), les Ardennes, le Doubs, la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Val-de-Marne et le Vaucluse.

Le processus sera le même que celui mis en place pour la première phase d'expérimentation : après inscription sur le site <https://pass.culture.fr/>, vérification de leur éligibilité et activation des 500 euros dans leur pass Culture, les bénéficiaires pourront réserver toutes les activités et biens culturels référencés.

Cette nouvelle étape d'expérimentation permettra de poursuivre et d'enrichir sur une plus grande échelle l'analyse des usages des jeunes utilisateurs notamment à un niveau plus qualitatif.

*« J'invite tous les acteurs culturels, dans les territoires d'expérimentation, mais aussi tous ceux qui le souhaitent ailleurs en France, à proposer à notre jeunesse, à la veille de l'été -saison par excellence des festivals et des envies de sorties culturelles- des options de sorties riches et variées, pour leur montrer, s'il était encore besoin de le prouver, votre dynamisme et la diversité de l'offre culturelle en France. Soyez tous au rendez-vous pour les dizaines de milliers de jeunes qui vont prochainement bénéficier du pass Culture ! »*

**Franck Riester, ministre de la Culture**

#### **Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
pass Culture : [presse.pass@culture.gouv.fr](mailto:presse.pass@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC